

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>e</sup>.  
À PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1<sup>er</sup>, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département  
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	4 degr. dessous zéro.	65 degrés.	27 pouces 9 lignes.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures.	0 heu.	4 heures.			
47 m.	7 m.	17 15 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 9 janvier 1840.

CHAMBRE DES PAIRS. — SÉANCES DES 7 ET 8 JANVIER.

La chambre des pairs a déjà terminé la discussion de son adresse ; deux séances lui ont suffi pour cela. Comme nous nous y attendions, elle n'a rien trouvé à critiquer dans le discours de la couronne ; selon sa louable habitude, elle en a paraphrasé tous les paragraphes. Cette année cependant elle a fait entrer dans l'adresse un amendement relatif à la Pologne. Dans la chambre haute, il n'y a réellenient pas d'opposition, car nous ne donnerons pas ce nom aux timides attaques de M. d'Alton-Shée, pas plus qu'aux discours excentriques des pairs organes de la légitimité.

Avant la création du 12 mai, on trouvait quelques orateurs qui critiquaient avec assez de bonheur les mauvaises tendances du pouvoir ; maintenant que M. Villemain est ministre de l'instruction publique, le gouvernement ne trouve que des votes approbateurs.

On pouvait, certes, prouver au ministère du 12 mai qu'il n'a pas dans le discours de la couronne indiqué par une démarcation profonde ce qui le sépare du ministère du 15 avril ; M. d'Alton-Shée ne l'a pas fait. On pourrait croire qu'il a oublié que le tiers-parti se montrait partisan d'une réforme dans les lois de septembre, qu'il acceptait comme opportune la réforme électorale ; que, sans se prononcer formellement en sa faveur, il ne l'excluait pas ; enfin que MM. Passy, Dufaure et Teste, après s'être déclarés conversionnistes, semblent aujourd'hui ne plus songer à la réduction de la rente.

Le tiers-parti voulait aussi la responsabilité ministérielle, la régularisation de la compétence de la cour des pairs ; le discours de la couronne ne parle de réaliser aucune de ces améliorations tant pronées et si pompeusement annoncées. Nous pourrions étendre plus loin nos investigations ; mais ce que nous venons d'indiquer suffit pour démontrer qu'il est vrai qu'entre le ministère du 12 mai et le 15 avril il n'y a qu'une différence de date.

A la chambre des pairs, l'opposition de M. d'Alton-Shée n'a pas de retentissement ; il y tient un langage si calme qu'il ne produit aucun effet sur le ministère et sur le pays. Aussi M. Dufaure s'est-il hâté de prendre la parole pour terrasser l'adversaire qui s'était présenté si mal armé devant lui, et il a pu facilement le réduire au silence. Dans l'autre chambre, il aura à se mesurer avec des orateurs plus redoutables ; espérons qu'il ne lui suffira pas de déclarer qu'il n'a pas changé d'opinion, qu'il est resté toujours dans ses anciennes idées, pour avoir ensuite des votes obséquieux.

La question d'Orient a été abordée, par M. de Noailles, bien plus en publiciste qu'en orateur ; les longs discours dans les questions extérieures finissent par faire l'effet de traités sur la matière, et produisent peu d'impression.

M. de Noailles est légitimiste. Il a des affections vives pour la Russie ; c'est tout naturel. Il veut aussi qu'on protège le pacha d'Égypte et qu'on le rende indépendant de toute puissance rivale. Nous sommes de cet avis ; mais nous pensons que la France peut parfaitement arriver à ce résultat sans se laisser entraîner dans une alliance avec la Russie, et sans lui laisser prendre une influence décisive à Constantinople.

M. de Dreux-Brézé, en vieux gentilhomme, devait s'élever contre le refus qu'on a fait de délivrer des passeports à don Carlos ; c'est une protestation que nous concevons de la part de ceux qui ne sont pas encore las de voir l'Espagne déchirée par la guerre civile, et qui espèrent que l'avènement de don Carlos en Espagne faciliterait le retour d'Henri V ; mais, il faut le reconnaître, en droit et en raison, le gouvernement est bien fondé à retenir don Carlos en France, à lui fixer un séjour et à le mettre dans l'impossibilité d'encourager par sa présence ses partisans. Il y avait, pour expliquer cette mesure, d'excellentes raisons à donner, le maréchal Soult a préféré en alléguer de ridicules.

Il est de notoriété publique que don Carlos est désireux de quitter la France, qu'il a demandé et fait demander des passeports, qu'il est prisonnier à Bourges. Fallait-il donc changer le sens des faits, et dire que don Carlos est libre puisqu'il peut se promener à Bourges et aux environs ? Voilà une de ces phrases qui font le bonheur du *Charivari*, et qui doivent faire hausser les épaules à maints personnages. L'homme qu'on met au cachot est bien souvent libre de s'y promener ; il le fait assurément quand il n'a pas la chaîne aux pieds. Pauvre maréchal Soult ! pourquoi ne vous a-t-on pas laissé partir pour l'Afrique ?

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la chambre des pairs a adopté un amendement favorable à la nationalité polonaise ; nous ne nous sentons pas le courage de l'en louer. Depuis bientôt neuf ans tous les pouvoirs de l'état ne se sont pas fait faute de donner des marques de sympathie à la Pologne. Qu'en est-il résulté ? que Nicolas a rivé plus violemment les chaînes qui pesaient sur elle. En 1831, le roi, passant la revue de la garde nationale de Paris, annonça que les Polonais avaient remporté une grande victoire sur les Russes ! La joie fut immense dans tous les rangs ; les cris de *vive la Pologne!* retentissaient sur tous les points ; soldats, gardes nationaux et citoyens étaient radieux. Le lendemain le télégraphe annonça la prise de Varsovie.

« La nationalité polonaise ne périra pas », dit quelques mois plus tard la chambre des députés, et cette nationalité a fait des vœux pour les Polonais, vœux infructueux aussi ridicules que ceux que nous continuons à faire. Quand la France et l'Angleterre le voudront sérieusement, la Pologne renaitra de ses cendres. Si la France, même seule, était prête à donner appui à cette malheureuse contrée, elle saurait encore se lever contre ses oppresseurs ; mais un passé funèbre est là qui nous éclaire. Le gouvernement français n'essayera pas en 1840 ce qu'il n'a pas osé après la glorieuse révolution de 1830. Nous disons ceci afin que de vaines paroles soient prises pour ce qu'elles valent, nous disons ceci afin qu'elles n'entretiennent pas de décevantes illusions.

La nationalité polonaise est invinciblement attachée à la liberté en Europe. Ces deux causes sont les mêmes. Avec la France libre, il y a place pour une nationalité en Pologne ; avec la France livrée à la merci des hommes qui sont toujours prêts à défendre le *statu quo*, à céder devant l'étranger, à bâillonner notre presse, à étouffer toutes les inspirations généreuses, il n'y a rien à espérer pour l'émancipation polonaise.

Quant à nous, nous aimerions mieux le silence sur la

malheureuse Pologne que des vœux sans réalisation, qui semblent accuser notre impuissance.

Le projet d'adresse de la chambre des députés contient aussi son paragraphe sur la Pologne. En conscience, les députés radicaux de la chambre devraient voter contre son adoption, en émettant ce motif : que désormais toutes les paroles en faveur de la cause polonaise ne font qu'enfler l'orgueil du czar et dénoncer notre couardise à toute l'Europe.

## Chronique Lyonnaise.

Dans le numéro du *Censeur* du 28 décembre, nous avons inséré un article communiqué dans lequel l'administration et le caractère de M. Gubian, maire de Roanne, sont attaqués ; par suite de nouvelles informations qui nous sont transmises par des personnes honorables et bien informées, nous devons croire que l'auteur de l'article a été mal renseigné ; il nous a fait commettre une erreur que nous nous empressons de réparer.

M. le maire de Roanne, qui s'occupe avec zèle des intérêts de ses administrés, jouit de l'estime générale.

— M. Besson, natif du département de l'Ain, ancien grand vicaire à Genève, puis curé à l'église de Saint-Nizier à Lyon, vient de mourir à Metz, dont il était évêque, d'une attaque d'apoplexie.

— Dans la nuit de mardi dernier, un surveillant a arrêté un individu qui conduisait une jument bai foncé, portant une mauvaise selle, que l'on présume avoir été volée. La personne qui l'a perdue peut la réclamer à la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

— La société royale d'agriculture, sciences et arts de la ville de Lyon a demandé au ministre du commerce et de l'agriculture une chaire d'agriculture et une chaire d'horticulture pour notre ville. La première était désirée depuis long-temps ; on en a senti l'importance par le cours public et gratuit ouvert l'an passé par M. Nivière, et dont une commission de la société d'agriculture avait constaté les résultats.

La chaire d'horticulture a déjà été demandée plusieurs fois. Cette chaire, comprise à la pépinière de la ville, des arbres, se rattache à l'industrie séricole et par elle à nos manufactures. La culture du mûrier, qui fournit la matière première qu'elles mettent en œuvre, ne pourrait que gagner à un enseignement qui mettrait à la portée de nos agriculteurs les méthodes les plus sûres et les plus efficaces pour élever et traiter cet arbre intéressant.

— Par ordonnance royale du 25 décembre dernier, M. Marc-Antoine Fabre a été nommé notaire à la résidence de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, en remplacement de M. Lacour, décédé.

— Mme veuve Champavert, de St-Paul-en-Jarret, est décédée le 27 décembre dernier. Elle emporte les regrets de sa famille et des pauvres de sa commune dont elle s'occupait sans cesse ; sa charité était infatigable.

— On écrit de Valence :

« Nous jouissons des plus belles journées. On dirait les saisons bouleversées, et les premiers jours de l'année intéressés à démentir au plus tôt les sombres pronostiqueurs

## FAVILLA,

OU  
AMOUR ET MARTYRE.

I.  
(Suite et fin.)

Arrivé sur les bords du fleuve, il siffla ; un batelier s'étant approché, il monta dans sa barque, et arriva sur la grande côte dont les maisons rivalisaient d'opulence avec celles du coteau de Fourvières.

Quand son amant fut parti, la jeune femme, hors d'elle-même, ivre de bonheur et de joie d'avoir conservé son amour, tout en étant chrétienne, se jeta à genoux devant une croix et pria.

— Bien, ma fille ! dit, en entrant par une porte secrète, un vieillard à grande barbe blanche, qui la trouva ainsi recueillie ; bien ! Vous avez besoin de prier pour que Dieu vous donne le courage de l'homme fort ; car les épreuves ne tarderont pas de signaler la foi qui vous anime. Bientôt l'injuste se soulèvera contre le juste. Je vous le dis, ma fille, avant que l'eau de cette clepsydre ait marqué la troisième heure du jour, la haine des impies se déchainera contre nous.

Et la baisant au front : Pauvre enfant ! murmura-t-il, comment pourra-t-elle supporter les supplices qui nous attendent ? — O mon père ! il m'aime toujours ! s'écria la belle Favilla en se relevant. J'aimerai le Dieu que vous m'enseigniez à cause de lui, et à cause de Dieu j'aimerai Fulvius.

— Ma fille, Dieu ordonne l'amour ; car l'amour vient du cœur, et le cœur de l'homme, Dieu l'a créé à sa gloire. Toute chaleur qui sort de ce foyer retourne à lui par la créature ; c'est le moyen dont il se sert pour gagner les âmes ; c'est l'encens qui lui est le plus agréable.

II.

Dans l'endroit où l'on trouve maintenant une église chrétienne appelée Ainay, l'on voyait autrefois un autel dédié à l'empereur Auguste par les soixante-deux nations des Gaules, ayant par côté un vaste portique demi-circulaire, demeure des prêtres païens, et par devant un amphithéâtre destiné aux combats des bêtes, des gladiateurs, et aux disputes des rhéteurs. Sur

l'emplacement où repose la belle basilique de Saint-Nizier s'élevait alors un bois presque aussi vierge que le sol asile des apôtres et des sectateurs du Christ. Plus d'une fois, pendant que des victimes tombaient, le couteau dans la gorge, sur le marbre païen, des chrétiens, assemblés dans une crypte souterraine creusée au milieu de ce bois, entendaient avec recueillement la parole de leurs sages, et faisaient aussi des sacrifices à leur Dieu. Là, une religion consacrée par l'esprit et par l'imagination, qui s'éteignait dans le luxe de ses fêtes et les fumées de ses holocaustes ; ici, une doctrine inspirée par le cœur et par l'âme, qui naissait simple et durable. D'un côté, des lèvres qui murmuraient ; de l'autre, des cœurs qui disaient : Mon Dieu ! Et à ce Dieu on n'offrait pas du sang ou des chairs fumantes. Non ; les adorateurs du Christ, se regardant comme des frères, promettaient de s'entraider, afin de se rendre heureux dans ce monde, afin qu'il n'y eût plus ni envie, ni cupidité, ni bassesse, ni orgueil insultant. O sainte volonté de ce premier âge ! ô enthousiasme vertueux de l'homme ! ô charité ! le ciel vous cherche encore sur la terre, et la terre est triste !...

Quelle est cette jeune femme aux pieds délicats et à la figure voilée qui, à cette heure de la nuit, descend du coteau de Fourvière, marchant d'un pas timide, et pourtant marchant toujours, comme une jeune biche qui, pressée par la soif, s'avance d'un pas mal assuré, mais irrésistible, vers la source connue des bois, entourée par les chasseurs ? Pourquoi n'est-elle suivie que d'une seule esclave ? Elle va sans doute trouver son bien aimé qui la recevra sur son sein tremblant et éperdue ? Non, l'ardeur qui la soutient ainsi et la rend forte, c'est le zèle religieux. Elle ne s'achemine pas vers le seul pont qui fut alors jeté d'une rive à l'autre ; elle craint la populace au milieu de laquelle il lui faudrait passer, et payée par les prêtres des faux dieux pour insulter les nouveaux religieux quand elle les voyait courir à leur conciliabule. Les bateliers seuls les protégeaient. C'étaient eux qui le plus souvent les transportaient sur la presqu'île et les déposaient sur la grève près d'un arbre renversé. Un d'entre eux attendait la jeune femme. Elle entra dans la barque avec son esclave, et d'un bras vigoureux le nautonnier força l'eau à lui ouvrir un passage.

Pendant qu'il mêle au bruit de ses rames les notes d'une chanson gauloise, la jeune Favilla (car c'était elle), assise à la proue, méditait en son âme les saintes paroles du vieillard. Elle pensait aussi à son amant, à son beau Fulvius, suppliant la divinité qu'elle adorait de souffler dans le cœur du jeune Romain la même croyance, et de faire durer leur amour jusque dans l'éternité. L'esclave était couchée aux pieds de sa maîtresse, allant où elle allait, croyant ce qu'elle croyait, et attachée à elle comme l'ombre l'est au corps. Les étoiles brillaient au firmament comme elles brillent maintenant, et le fleuve, réfléchissant leurs petits points lumineux, paraissait rouler dans son sein des paillettes d'or. Au loin blanchissait, comme le lincelet des spectres de la nuit, le marbre des palais, et partout régnait le vague et douteux silence d'une population endormie. A une légère oscillation qu'éprouva la barque, les deux femmes se levèrent. La terre était là : elles y posèrent le pied, et s'avancèrent furtivement vers le bois dont nous avons parlé.

Dans la sombre épaisseur de ce bois, sur les débris d'un autel druidique, la religion du Christ commençait à jeter des semences qui devaient bientôt fertiliser toute la Gaule. Au milieu d'une petite assemblée d'hommes, de femmes et de jeunes filles éclairées par la torche de résine, un vieillard, le plus illustre et le plus respectable des apôtres de ce nouveau culte, faisait entendre sa voix. Ses yeux levés vers la voûte de feuillage mobile à travers laquelle il voyait celle du ciel, il enseignait les mystères et les préceptes du christianisme à ces premiers croyants, et ceux-ci l'écoutaient avec le pieux recueillement de ceux qui veillent près du Très-Haut. Pothin les exhortait encore à soutenir avec courage les épreuves dont ils étaient menacés, à prier pour les frères qui dans quelques heures, au milieu du jour qui allait luire, seraient exposés à la voracité des bêtes féroces, et il leur disait : « Que cette doctrine idéale et pure que je vous prêche vous fasse aspirer vers Dieu, et vous purifie comme la fumée qui devient éther quand elle a atteint les régions du ciel. »

Ils s'oublèrent à chanter des cantiques : lorsque le jour se leva, ils n'osèrent sortir, car le peuple de Lugdunum s'était aussi levé, se rappelant qu'on devait livrer aux bêtes des chré-

de l'an quarante. Hier mardi 7, nous avons eu un temps si magnifique, et un soleil si chaud, si rayonnant, qu'on eût dit un des plus beaux du mois de mai. Dans les champs, nous avons cueilli des violettes et des fraises; dans les appartements, les roses doubles, les pensées, les dahlias même encombrant les cheminées. Si c'est là le commencement de la fin, au lieu de nous effrayer et d'en être fâchés, nous désirons au contraire qu'il en soit ainsi pendant l'hiver entier, et qu'au printemps seulement les saisons reprennent leur cours ordinaire.

— Valence n'est pas la seule ville ainsi favorisée. On écrit de Nîmes :

Un temps délicieux a succédé depuis quelques jours aux longues pluies qui avaient submergé nos campagnes.

La température s'est maintenue à 12 ou 15 degrés au-dessus de zéro. Nos jardins sont en pleine floraison comme aux plus beaux jours printaniers, et, pour peu que cela continue, nos amandiers vont être en fleurs.

L'année dernière, nous ressentions à pareille époque le froid le plus vif qu'augmentait encore le vent glacé du nord.

— On vient de retirer du Rhône, à Erôme, dans le canton de Tain, arrondissement de Valence, le corps d'une jeune femme qui paraît avoir été victime d'un crime atroce, si l'on en juge par les mutilations que l'on a reconnues sur elle. La peau de la tête est violemment meurtrie; elle présente même quelques petites divisions telles que celles que pourrait faire un caillou ou tout autre corps contondant. Le cou porte plusieurs écorchures transversales avec ecchymose. Le haut de la poitrine et surtout les bras offrent de nombreuses ecchymoses, quelques-unes indiquant la forme de doigts. Deux divisions existent au pli du bras droit, une troisième au pli du bras gauche, une quatrième aux organes sexuels. Ces blessures semblent avoir été faites par un petit instrument pointu et tranchant, comme la lame d'un mauvais canif. Le cœur est vide, flasque, et le poumon n'est pas engorgé.

La mort, qui semble remonter à une huitaine de jours, a dû être la conséquence du désordre organique du cerveau, et ce désordre le résultat direct des coups portés sur la tête. Evidemment la malheureuse femme avait perdu la vie quand elle a été jetée dans le Rhône, puisque les signes de l'asphyxie n'existent pas.

Il y a lieu de penser, d'après ces faits, que cette femme a été attachée sur un lit ou sur une table, qu'elle y a été tuée au moyen d'un corps contondant, car les écorchures du cou ne semblent pas résulter d'une tentative de strangulation, mais des efforts que la malheureuse aurait faits.

Cette femme, au moment où elle a été retirée, portait des boucles d'oreilles et une bague en or, un tablier en coton à carreaux rouges et blancs, une robe marron; son linge n'avait pas de marque. Un bouton de métal portant une lyre en relief fermait sa robe près du cou; elle avait la tête, les jambes et les pieds nus. La justice est à la recherche des auteurs de ce crime abominable.

**LISTE DE SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.**

No 45. — Collecteur : M. Chanut.  
MM. Roche aîné, 50 c. — Chanut, 2 f. — Bernascon, 1 f. — Revolon, 50 c. — Poitrasson, 50 c. — Carcagne, 1 f. — Galven cadet, 25 c. — Bouchard, 1 f. — Arlin, 1 f. 50 c. — Relicat, 10 c. — Galven aîné, 75 c. — Veuve Petite, 35 c. — Muguet, 2 f. — Tony Journet, 1 f. — Bouvier, 75 c. — Bernard, 50 c. — Oviste, 50 c. — Vincent Blanc, 1 f. — Viady, 1 f. — Drut cadet et Ce, 7 f. Total, 23 f. 20 c.

No 93. — Par M. Messener.  
MM. Vibert, 1 f. — Andra, 30 c. — Laurent, 50 c. — Marinier aîné, 3 f. — Galentier, 25 c. — Bérard, 50 c. — Gouant, 50 c. — Mlle Vibert, 1 f. 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Un anonyme, 30 c. — Gras, 1 f. — Gouillon, 1 f. — Morel aîné, 50 c. — Carret fils, 60 c. — Debon, 25 c. — Jean, 25 c. — François Dorel, 50 c. — Périer, 50 c. — Sève, 25 c. — Dupont aîné, 25 c. — Roux, 25 c. — Dubouchet, 20 c. — Second, 50 c. — Louis, 15 c. — Rivière, 25 c. — Duc, 50 c. — Gros cadet, 50 c. — Morel, 50 c. — Pélissier, 25 c. — Lerraud, 50 c. — Teulière, 25 c. — Brosse, 25 c. — Michel, 50 c. — Combe, 25 c.

tiens condamnés à mort par la jalousie des prêtres païens et par la haine des gouverneurs. Déjà les maisons de la côte de St-Sébastien versaient leurs habitants sur la presqu'île, et leurs cris de joie, en passant près de l'asyle des chrétiens, annonçaient à ceux-ci que le sang de leurs frères allait couler, tandis qu'une autre foule débouchant des rues de la colline de Fourvières se pressait vers le pont.

— A mort les chrétiens ! criait, au milieu de cette presse, un valet du temple de Mercure.

— Ce sont des incestueux ! disait un affranchi.

— Ils jettent des malédictions aux Césars et aux petits enfants ! disaient d'une voix chevrotante quelques femmes décrépites.

— Dites donc qu'ils mangent la chair des petits enfants ! criait une jeune femme qui en tenait un dans ses bras.

— A mort ! à mort ! à mort ! hurlaient toutes ces voix.

Et pendant que ce torrent de têtes débordait du pont, précipitant ses vagues impétueuses sur les gradins de l'amphithéâtre, d'autres personnes, des chevaliers, des gens en place et des matrones abordaient à la presqu'île sur de petits batelets, et se dirigeaient ensuite vers les places assignées à leur rang. Parmi cette affluence de monde, beaucoup d'étrangers se faisaient remarquer, et offraient par leur costume national le coup d'œil le plus bizarre et le plus varié. C'était à l'époque où des commerçants de pays plus ou moins éloignés se rendaient à Lugdunum pour y tenir un marché considérable. Déjà tous les gradins étaient occupés, les bêtes féroces rugissaient dans leurs cages, les gardiens se montraient impatients de leur en ouvrir les portes, l'arène était sablée, lorsque quelques cris avant-coureurs annoncèrent l'arrivée du gouverneur, et aussitôt tout cet océan de têtes ondula en larges plis, et toutes les bouches crièrent : Salut à Lollus !

Il s'avancait, en effet, entouré de préteurs, de personnages consulaires, de patriciens, de gouverneurs des provinces gauloises que leur devoir avait amenés dans la capitale, et suivi d'une jeune et brillante noblesse, au milieu de laquelle se distinguait le pâle et sévère Fulvius, déjà honoré de plusieurs missions. Sa figure avait quelque chose de plus triste et de plus sombre qu'à l'ordinaire; il semblait lutter contre des pensées

—Lefort, 25 c. — Anonyme, 50 c. — Victor, 25 c. — D. Rey, 1 f. — Gros, 50 c.

Total, 20 f. 70 c.

No 87. — Par M. P....  
Une soirée d'amis, 64 f. 75 c. — Le D. Potton, 1 f. — Caroline Emieux, 1 f. — A. Emieux, 1 f. — M. Giriet Philibert, 5 f. — E.-P. Cassin, 5 f. — Ch. Savy fils, 2 f. — Caillot aîné, 5 f. — Tugne Piay, 5 f. — Jubié, 1 f. — Jirié fils, 3 f. — Jobert, 3 f. — Boursel et Chalvin, 5 f. — Savoie, 5 f. — Mme Couturier, 1 f. — Un anonyme, 5 f. — Un anonyme, 2 f. — Masson, 5 f. — A. Potton, 10 f. — Un anonyme, 5 f.

Total, 135 f. 75 c.

No 97. — Par M. Serrulas.

MM. Serrulas, 30 f. — Liochon, 7 f. 55 c. — Lortet, 15 f. — Simon, 20 f.

Total, 72 f. 55 c.

No 95 et 95. — Par MM. Marpelet et Gaudoy.

M. Marpelet, 6 f. 80 c. — Gaudoy, 37 f. 15 c. — Mme Collet, 5 f.

— Landron, collecteur, 35 f. 35 c. — Payot, collecteur, 24 f. 50 c.

— Gaillard, 3 f.

Total, 111 f. 80 c.

Par M. Payot.

MM. Payot, 3 f. — Galy, 3 f. — Sigaud, 1 f. 50 c. — Dalnet, 1 f. 50 c. — Ravié, 3 f. — Ornet, 3 f. — Un artiste, 2 f. — Gantelet, 3 f. — Couchoud (J.), 1 f. 50 c. — Couchoud (A.), 1 f. — Payot (J.), 1 f. — Narbeau, 1 f.

Total, 24 f. 50 c.

M. Landron, quai d'Herbouville, no 18.

MM. Féméla, charbon, 5 f. — Landron, 5 f. — Mouchard, 1 f. 50 c. — Roux, 1 f. 50 c. — Armand, 1 f. 50 c. — Martel, ouvrier, 1 f. — Grindel, 1 f. — Chicoud, 2 f. — Dumarest, 5 f.

— Renard, 1 f. — Dozert, 2 f. 50 c. — Porzat, 75 c. — Savin, 5 f. — Jermoux, 2 f. — Haubert, 50 c.

Total, 35 f. 35 c.

Total de ce jour. . . . . 351 f. 30 c.

Listes précédentes. . . . . 3,008 60

Total jusqu'à ce jour. . . 3,359 90

Paris, 7 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On lit ce matin dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont rapporté que le voyage inattendu de M. le duc de Bordeaux à Rome avait occasionné de graves mésintelligence entre le saint-siège et le gouvernement du roi. M. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de France, aurait tenu à ce sujet au cardinal secrétaire-d'état un langage assez peu mesuré pour que le gouvernement pontifical eût fait témoigner son étonnement par l'internonce du saint-siège à Paris, et les choses en seraient venues au point de faire craindre une rupture avec la cour de Rome. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'y a rien de vrai dans ces bruits empreints d'ignorance et de mauvaise foi.

» L'incident auquel l'esprit de parti a donné une importance exagérée n'était pas, d'après les communications qui ont été échangées entre les deux cabinets, de nature à altérer les relations amicales de tout temps par le saint-siège avec le gouvernement du roi, et fondées sur l'intérêt bien entendu de la religion. La cour de Rome n'a pas cessé un instant de prouver qu'elle attachait le plus grand prix à leur conserver ce caractère. Nous croyons, du reste, que le séjour du duc de Bordeaux à Rome ne sera pas de longue durée. Son départ pour Naples paraissait prochain à la date des dernières nouvelles. »

Nous transcrivons cette note à titre de renseignements, et sans nous associer en aucune façon à l'esprit dans lequel elle est conçue.

— La générosité de la liste civile vis-à-vis du clergé de Paris, à l'occasion des funérailles de M. de Quélen, ne s'est pas bornée à un envoi de 12,000 f. Le roi a de plus fait don à la cathédrale d'un ornement noir, de la valeur de 12,000 f. au moins, qui doit servir pour les obsèques de M. l'archevêque.

La famille de M. de Quélen ayant manifesté l'intention de pourvoir elle-même aux principaux frais des funérailles, les 12,000 f. offerts par le roi seront en grande partie distribués aux pauvres de Paris. C'est un emploi qui, dans les

pénibles, et s'irritait des cris de la populace. Arrivés sur les estrades qui leur étaient réservées autour de l'autel d'Auguste, les patriciens prirent leurs places, et Lollus en se retournant, ayant remarqué Fulvius derrière lui, le pria poliment de s'asseoir à ses côtés. Ils étaient tout près de l'arène.

A un signal donné par le gouverneur, les supplices commencèrent.

On vit d'abord les bourreaux battre avec des verges les corps des chrétiens, en déchirer quelques-uns avec des lames de fer, en placer d'autres sur des chaises rougies, et s'écartant des patients pour n'être pas suffoqués par la fumée qu'exhalait les chairs grillées. Les martyrs souffraient toutes ces tortures avec un courage sans exemple, et qui ne faisait qu'augmenter les trépignements de la populace et allumer la fureur de leurs bourreaux frémissants de rage quand la mort trop prompte de leurs victimes leur enlevait le plaisir de les tourmenter davantage. Il faut croire, pour l'honneur de l'humanité, que quelques yeux se mouillèrent, que quelques âmes furent saisies d'horreur devant de pareilles atrocités. Parmi ces premiers chrétiens, quelques-uns succombèrent aux premières épreuves; ceux à qui il restait un souffle de vie furent attachés à des poteaux au milieu de l'arène, et les bêtes féroces s'élançèrent de leurs loges; mais elles s'arrêtèrent devant ces corps couverts d'une immense plaie, dédaignant une telle pâture. On ramena les martyrs dans leurs cachots pour les faire paraître de nouveau quand leurs corps seraient désenflés et leurs chairs cicatrisées, mais la privation du jour et l'air méphitique de ces sombres demeures abrégèrent des tourments jusqu'alors inouïs.

A ces hommes qui n'étaient plus des hommes, tant ils étaient mutilés et difformes, en succédèrent d'autres, viande fraîche et saine, sur laquelle se précipitèrent les lions et les tigres, les emportant serrés entre leurs dents aigües, laissant derrière eux de larges traces de sang et une mare infecte, où ils achevaient leur festin. La plupart de ces nouveaux martyrs moururent le sourire sur les lèvres et les yeux levés au ciel, lassant par leur constance le bras de leurs persécuteurs qui demandèrent des victimes plus faibles... Horreur ! des femmes, de frères et

circonstances où nous nous trouvons, a la plus grande opportunité.

— Hier au soir, on racontait dans un salon politique assez connu une anecdote que très-probablement M. Romieu, préfet de la Dordogne, n'a sans doute pas répétée à ses administrés. Il y a peu de temps, ce viveur des viveurs sous la Restauration vint à Paris passer quelques semaines de congé. Après de copieuses libations faites un soir en compagnie de hauts fonctionnaires, naguère même ministres, assure-t-on, et tous anciens camarades, le défi fut porté au premier magistrat d'exécuter une de ces bonnes charges dont riaient si fort les Montalivet, les Edmond Blanc, les d'Argout et autres. M. Romieu l'accepte, on sort, et on se dirige vers le Palais-Royal. M. Romieu, accompagné de deux de ses commensaux, entre chez un horloger et tire sa montre :

« Monsieur, lui dit-il, voici une montre qui se déränge assez souvent. Je sais que je devrais la remonter avec plus de régularité; mais ce qui m'intrigue singulièrement, c'est de savoir s'il ne vaut pas mieux faire cette opération délicate le matin que le soir.

« — Oui, monsieur le préfet, répondit l'horloger qui par hasard l'avait reconnu; il vaut mieux remonter sa montre le matin, car souvent le soir on est gris. »

— Hier, le *Drapier*, opéra en trois actes, musique de M. Halévy, paroles de M. Scribe, a été sifflé à l'Académie royale de Musique. La partition n'est cependant pas sans mérite, mais elle compte trop peu de morceaux remarquables pour sauver la pauvreté du canevas. On a beaucoup applaudi à la vue d'un décor représentant la cathédrale de Chartres.

Le *Courrier français*, dont un des feuilletonistes est directeur du personnel de l'Opéra, épuise aujourd'hui toutes les ressources de la réclame pour célébrer la réussite de l'œuvre nouvelle. Si cet innocent moyen, un peu trop usité aujourd'hui dans quelques feuilles parisiennes, relève l'ouvrage de MM. Scribe et Halévy, nous l'annoncerons avec une réelle satisfaction.

— C'est un sieur Cardonne, ex-rédacteur de divers journaux ministériels des départements, qui a fait la brochure intitulée : *Le roi, le ministère, la chambre et le pays*. Il est à remarquer que la cour fait toujours choisir pour rédiger ses panégyriques-pamphlets des hommes inconnus, nécessaires, et qu'elle suppose prêts à se dévouer à tout, à accepter la responsabilité des plus étranges doctrines, pour quelques écus qu'on leur jette des coffres de la liste civile.

**BULLETIN DE LA BOURSE DU 7 JANVIER.**

Bourse sans variation. La rente était offerte avant l'ouverture à 80 72 1/2. Au parquet, le premier cours a été 80 70, et jusqu'à la fin de la bourse la rente a été plutôt offerte que demandée à ce prix. Le dernier cours au parquet et celui de quatre heures a été 80 70. Aucune nouvelle.

**Chambre des Députés.**

Séance du 7 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Les députés sont nombreux. La séance est ouverte à deux heures précises.

MM. le maréchal Clauzel, Havin et Quesnault s'excusent de n'avoir pu assister aux séances de la chambre jusqu'à ce jour pour cause de maladie.

MM. Prévost et de Marcillac demandent un congé qui leur est accordé.

L'ordre du jour appelle la lecture du projet d'adresse en réponse au discours du trône.

M. LE PRÉSIDENT fait cette lecture au milieu d'un profond silence.

Voici ce projet textuellement :

« Sire,

» Depuis la fin de la dernière session, le calme intérieur n'a plus été troublé. La chambre des députés est heureuse de penser que sa loyale assistance a pu contribuer à le raffermir.

» La paix publique est nécessaire à l'activité du travail, au progrès de l'industrie. Elle est assurée par le respect des institutions et par l'obéissance aux lois. La France, laborieuse et libre, le sait; elle veut conserver tous les biens dont elle jouit.

douces créatures furent amenées. A cette vue un sombre murmure d'indignation partit des bancs des patriciens, et plus d'une poitrine fut oppressée en les voyant paraître au milieu de ces débris de membres déchirés. Elles s'avancèrent tremblantes, mais courageuses et la figure voilée; on voyait seulement qu'elles levaient leur tête vers le ciel, non pour lui demander assistance, mais pour le prier d'être prêt à recevoir leurs âmes dévouées. Les lions et les tigres, déjà rassasiés, restèrent un moment indécis. Ils eussent été plus généreux que les spectateurs, et sans doute qu'on eût retiré sains et saufs ces corps qui n'étaient pas faits pour être mis en pièces, si le peuple n'avait répété sa sentence ordinaire : A mort ! à mort les chrétiens ! Les bêtes féroces furent excitées, et le carnage commença.

O mon Dieu ! comment des hommes ont-ils pu voir de sang-froid de pareilles atrocités ! dans quelle partie d'eux-mêmes trouvaient-ils donc cette rage effrénée de supplices !

Et pendant que ces pauvres créatures se tordaient sous les griffes et la gueule des bêtes, pendant que des formes voluptueuses et délicates se découvraient aux yeux de cette populace effrénée, pendant que des seins nus épanchaient du sang, un jeune homme, sur les bancs des patriciens, était en proie aux convulsions d'une rage comprimée. Son corps frissonnait, ses lèvres tremblaient; son cœur éprouvait un de ces saisissements indicibles qui semblent annoncer notre dissolution complète.

— Avinus, dit-il d'une voix entrecoupée à son affranchi, cours à la maison de Favilla, et, par tous les Dieux ! reviens m'avertir si elle est chez elle.

Avinus s'appretait à exécuter les ordres si prompts de son maître, lorsque le gouverneur Lollus, se penchant vers lui :

— Reste, dit-il assez haut pour être entendu de Fulvius, Favilla n'est pas chez elle.

Et au même instant un tigre énorme se précipita d'un seul bond sur une jeune femme, restée seule à genoux au milieu de l'arène ensanglantée, attendant son martyr. Quand elle se sentit saisie par le monstre, elle poussa un cri long et plaintif; le voile qui la couvrait, tombant en lambeaux, laissa voir au peuple la figure d'une jeune dame romaine des plus riches et des plus belles de la ville. Les cris : *A mort la chrétienne ! s'élevèrent.*

Ainsi l'a jugé, Sire, l'aîné de vos fils dans un mémorable voyage, et la France ne démentira pas un témoin qui vous est si cher. Les populations empressées sur son passage avaient à vous offrir par son auguste entremise l'hommage de leur affection fidèle. Partout sa présence rendait populaires tous les sentiments qu'il nous inspire; partout il a fait naître une confiance nouvelle dans la durée de nos institutions, une foi désormais inaltérable dans l'avenir de notre dynastie. Oui, Sire, ils se sont resserrés les liens qui nous unissaient à ce noble prince, votre espérance et la nôtre, à ses frères toujours prêts comme lui-même à se dévouer généreusement pour la France.

» Vos rapports avec les puissances étrangères ont conservé un caractère pacifique et bienveillant que prescrit l'intérêt commun de l'Europe. Par sa loyauté et sa modération, la France a sauvé le repos du monde. Notre dignité est sous la garde de notre puissance.

» Ce repos n'a pas été long-temps interrompu par les événements dont l'Orient a été le théâtre. Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne et attestant notre fidélité à l'esprit de cette union si conforme aux véritables intérêts des deux pays, a veillé sur les dangers immédiats que pouvait couvrir l'empire ottoman. Les efforts de votre gouvernement ont arrêté le cours des hostilités; la guerre active a cessé. Dans ces graves circonstances, la position de la France est grande et désintéressée. Sa politique reste invariable; elle ne souffre pas qu'aucune puissance européenne menace l'indépendance ou l'intégrité de cet empire dont l'existence est si nécessaire au maintien de la paix générale; mais en appuyant des droits consacrés par le temps, elle tient compte des événements et n'abandonne point les droits nouveaux. Le traité qui conciliera des intérêts si divers doit être équitable, pour assurer à tous une durable sécurité. V. M. espère qu'une solution satisfaisante sera bientôt pacifiquement amenée par l'accord des grandes puissances; les vœux de la chambre s'unissent à vos espérances.

» Dans toutes les questions qui partagent le monde, la France n'invoque que la justice; elle ne réclame que le respect de tous les droits. Comment cesserait-elle de rappeler à l'Europe ceux de l'antique nationalité polonaise, et les garanties méconnues que les traités donnaient à un peuple généreux dont le temps semble encore aggraver les malheurs? (Très-bien! très-bien!)

» Un heureux changement s'est accompli dans la situation de l'Espagne. La guerre civile qui, depuis tant d'années, désolait ce royaume n'est pas éteinte; mais une grande partie des provinces du Nord est pacifiée. La stabilité du trône constitutionnel de la reine Isabelle II ne doit plus inspirer d'alarmes; l'espoir de la contre-révolution est à jamais détruit. Nous nous félicitons avec vous, Sire, de cet important résultat. La chambre, qui l'appela de tous ses vœux, y a contribué en mettant avec empressement à la disposition de votre gouvernement les ressources qu'il lui a demandées dans la dernière session. Par l'emploi efficace de ces moyens, par l'exécution fidèle des traités de 1834, il a, d'accord avec le gouvernement de S. M. britannique, favorisé les derniers événements et secondé les succès qu'ont obtenus la sage politique du gouvernement de la reine régente et la valeur de ses armées.

» Le traité que vous avez conclu avec le Mexique après un fait d'armes glorieux pour notre marine reçoit son exécution. Cette république remplit ses engagements.

» Le blocus de la république argentine retient encore une de nos escadres. La chambre désire que les nouvelles forces qui viennent d'être dirigées sur ce point hâtent la satisfaction qui nous est due.

» La guerre vient d'éclater en Afrique. Une attaque subite a profondément troublé la sécurité de nos établissements et la joie confiante que la présence de votre fils avait répandue au sein de l'armée et de la population. Il faut que l'offense qui nous est faite soit punie; il faut frapper l'ennemi d'un effroi durable et abattre sa puissance. De nouvelles troupes ont déjà passé la Méditerranée. La guerre sera poussée avec une vigueur qui en abrégera la durée. La chambre regarde comme un pressant devoir d'accorder au gouvernement tous les moyens dont les circonstances auront rendu l'emploi nécessaire. Cette armée qui combat pour nous doit compter sur la sollicitude et sur l'assistance de tous les grands pouvoirs de l'Etat; son sang est le nôtre, et nul sacrifice ne nous coûtera pour le bien-être de nos soldats et l'honneur de nos armes. Après la victoire, nous ne doutons pas que votre gouvernement ne s'occupe de rechercher, de concert avec les deux chambres, les moyens définitifs de garantir la sûreté et la stabilité des établissements que la France veut conserver dans l'Algérie.

» V. M. nous annonce que l'état de nos finances permet de se suffire aux charges extraordinaires qui résultent de la situation présente de l'Afrique. Nous espérons qu'il nous permettra également de nous occuper dans cette session du projet de remboursement d'une partie de la dette publique, et que votre gouvernement pourra prendre l'initiative d'une proposition que déjà les suffrages de la chambre ont plus d'une fois accueillie.

» La question des sucres, que la dernière session avait laissée indécise, a reçu une solution provisoire; le projet de loi qui sera présenté sur cette matière deviendra l'objet d'un scrupu-

rent aussitôt de cette mer en tourmente. Le tigre promenait le corps de la victime, dont les bras et la tête traînaient sur le sable; il touchait aux bords des patriciens, quand Fulvius, se précipitant dans l'arène, enfonça son épée dans la gorge du monstre. Celui-ci, frappé à mort, lâcha sa prise.

Le jeune Romain, tombant à genoux, cherchait des signes de vie dans la respiration de Favilla.

— Favilla! Favilla! criait-il dans les angoisses du plus affreux désespoir, tu m'avais donc oublié! tu n'as donc pas su m'appeler à ta défense!

Et Favilla, que le dernier souffle était près d'abandonner, se ranimant à cette voix chérie, rouvrit les yeux, sourit, et d'une main blanche et tachée de sang, elle ramena sur son sein la main de son amant:

— O mon Fulvius! dit-elle, nous ne pouvons plus nous réunir que là-haut, mais ce sera pour toujours; m'y suivras-tu?... Et regardant pour la dernière fois le ciel, immense sanctuaire du vrai Dieu, elle cessa d'aimer sur la terre.

— Oh! tu es un infâme! s'écria le malheureux Fulvius, en soulevant le corps inanimé de son amante et le montrant à Lollus, tu es un monstre! Je suis chrétien, essaie sur moi ta rage insensée.

— Et toi, peuple, ajouta-t-il avec la force du désespoir, toi qui n'as d'émotions que pour les tortures des innocents, puisse la discorde civile t'étouffer dans la fumée de ses brandons! puisse ton sang rougir l'onde empoisonnée de tes deux fleuves! Et si ce n'est assez, que la faim, l'horrible faim, dévore à jamais tes entrailles calcinées!...

Lollus le fit saisir par ses lacteurs, et craignant un soulèvement parmi les patriciens indignés de tant de cruautés, il lui fit trancher la tête comme sectateur du Christ.

Peu d'années après, Septime Sévère, ayant battu Albinus près de Trévoux, éteignait dans des flots de sang la population entière de Lugdunum.

ALEXANDRE CURTON.

jeux examen. Les intérêts nombreux qu'il doit ménager à la fois le recommandent à nos plus sérieuses méditations.

» Nous sommes heureux d'apprendre que des mesures seront proposées pour l'amélioration du sort des sous-officiers et des soldats. L'intérêt de l'armée occupe une grande place dans votre pensée, Sire, et dans la nôtre.

» Nous étudierons avec soin les projets relatifs à l'organisation du conseil d'état, à l'instruction publique et à la propriété littéraire.

» La fixation d'un système sur les pensions civiles, l'introduction du régime pénitentiaire, l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, toutes les propositions enfin qui auront pour but de compléter notre législation pour accroître la prospérité générale, seront examinées avec une attention égale à leur importance.

» Sire, c'est la première fois, depuis le jour où le pays nous a élus, que la chambre des députés paraît devant le trône et fait entendre sa voix. Elle a reçu la mission de maintenir dans son intégrité, dans sa pureté, ce système d'institutions tutélaires dont V. M., d'accord avec le vœu public, recommande aujourd'hui la conservation à son patriotisme. Le temps, qui perfectionnera nos lois, respectera l'inviolabilité de nos institutions fondamentales. Voilà bientôt dix ans que la France s'est décidée à chercher, à travers les hasards d'une révolution, deux biens inappréciables: une dynastie nationale, un gouvernement parlementaire.

» Sire, cette dynastie, c'est la vôtre; ce gouvernement, c'est celui que la charte de 1830 a fondé. Qu'il s'affermisse et se développe chaque jour davantage; que les pouvoirs qui le composent, indépendants et unis, conservent leurs prérogatives et respectent leurs limites; qu'ils soient libres, forts et modérés, et que le bonheur public résulte de leur concours. Le nôtre ne manquera jamais à la monarchie constitutionnelle; elle peut compter sur notre fidèle appui. Vainement des passions insensées s'agitent encore; les factions n'ont plus d'avenir. La France vous répond de leur impuissance. La raison et la volonté nationales veillent sur ce trône qu'elles ont élevé. Vos droits se confondent avec les nôtres, et l'éclat de votre couronne importe à la grandeur de la patrie.

M. LE PRÉSIDENT: A quel jour la chambre veut-elle fixer la discussion?

Plusieurs voix: A jeudi!

D'autres voix: A vendredi!

La chambre, consultée, décide, par assis et levé, que la discussion s'ouvrira jeudi.

### Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 6 janvier.

M. VILLEMEN, ministre de l'instruction publique: Messieurs, parmi les paroles qui viennent d'être prononcées à cette tribune, il en est quelques-unes que le gouvernement doit immédiatement repousser; telles sont celles-ci: « Se peut-il que la France reste enchaînée par les événements de 1830? »

Messieurs, le vœu de la nation a répondu d'avance à ce doute; et quant à une autre parole de l'honorable orateur, qui vous a dit que l'expédition d'Anvers avait été tolérée par l'Angleterre, sous la condition d'un retour en France à jour fixe, je puis également me dispenser d'y répondre. Le silence froid de la chambre en ce moment proteste comme nous contre une telle allégation.

M. LE MINISTRE, abordant les affaires d'Orient, rappelle que c'est au traité d'Andrinople, consenti par le gouvernement français en 1829, que sont dues les premières causes de l'affaiblissement de la Turquie et de l'affermissement d'une puissance rivale, et que si, depuis cette époque, la France a été surprise, comme l'Angleterre, par le traité d'Unkiar-Skelessi, elle en a fait du moins l'objet d'une réclamation, d'une plainte que le temps a sanctionnée. Puisque toutes les difficultés présentes en Orient ont leur source dans le traité d'Andrinople, il est injuste d'en accuser la révolution de juillet.

On s'est plaint de ce que les questions relatives à l'empire ottoman demeuraient sans solution; mais je répondrai: Croyez-vous que cette immobilité même n'est pas le témoignage d'une puissance au moins négative qui s'est développée? Croyez-vous que dans ce besoin général de paix pour toute l'Europe la politique qui neutralise toutes les chances de la guerre, qui prévient les grandes catastrophes, n'exerce pas une puissance accidentelle? Par cela seul qu'elle suspend et qu'elle arrête, il faut nécessairement conclure qu'elle agit.

Continuant à passer en revue les points traités par M. de Noailles, le ministre reconnaît que la France n'accepte pas à tout jamais la délimitation actuelle de ses frontières; mais il déclare que, dans l'état actuel de l'Europe, un remaniement territorial serait une révolution universelle de l'Europe.

M. LE MINISTRE soutient que la France a une politique extérieure arrêtée et des alliances assurées.

L'orateur défend la marche suivie jusqu'ici par le gouvernement français dans les affaires d'Orient. Ce que la France veut, c'est le maintien intégral de l'empire ottoman. Quant au choix des alliances, M. Villemain défend l'alliance anglaise contre les attaques dont elle vient d'être l'objet.

Messieurs, dit-il en terminant, je ne dis pas que, dans certains cas donnés, la France ne doive pas rechercher l'alliance de cet empire colossal dont le préopinant vous a signalé les conquêtes successives; mais je dirai que l'alliance anglaise est la base de la sûreté de l'Europe et de la liberté du monde.

M. DE TASCHER appelle l'attention du gouvernement sur la Pologne, et surtout sur la conduite de l'empereur Nicolas vis-à-vis des catholiques et principalement des évêques.

Une année s'est écoulée depuis que le président du 15 avril a promis que Cracovie serait évacuée, et il n'en est rien encore. (Mouvement.)

M. LE MARÉCHAL SOULT, président du conseil: L'honorable orateur se plaint que la France reste neutre, je ferai remarquer que cette neutralité n'est point une violation du traité, au contraire; seulement les circonstances ne sont point favorables; quand le temps sera opportun, la France protestera. Quant à présent, son silence doit être regardé comme un désaveu.

M. D'HARCOURT propose par amendement que l'adresse contienne quelques paroles en faveur de la Pologne.

M. LE PRÉSIDENT: Cette proposition sera renvoyée à la commission.

Le paragraphe 4 est adopté. On passe au § 5.

M. LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ examine la situation de l'Espagne; il ne croit pas que la retraite de don Carlos, amenée par la trahison, soit un résultat heureux, et dont on doive s'applaudir. La guerre civile, au contraire, peut devenir plus cruelle et plus sanguinaire. D'ailleurs, le gouvernement d'Isabelle pourra-t-il tenir les promesses faites aux provinces basses? L'honorable pair ne le pense pas. Le gouvernement espagnol aura à compter avec la révolution, et les passions violentes des exaltados, contenus depuis six ans par la crainte de voir triompher la légitimité, vont exposer le trône d'Isabelle à des dangers nouveaux et beaucoup plus grands.

Après une réponse de M. Duchâtel et une de M. Soult, la discussion est renvoyée au lendemain, et la séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 7 janvier.

A une heure et demie la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du cinquième paragraphe du projet d'adresse.

M. LE COMTE DE FESENZAC déclare en commençant qu'il ne s'attendait pas à prendre la parole sur l'adresse. Mais les discours que la chambre a entendus hier l'ont décidé à monter à la tribune. Un des orateurs a dit que le gouvernement a eu tort de ne pas soutenir le parti de don Carlos. Selon l'orateur, don Carlos n'est tombé que par suite d'une défection; je crois que c'est une grande erreur. Don Carlos est tombé parce que sa chute était inévitable.

Les absolutistes ont pris parti pour don Carlos, parce que les absolutistes avaient besoin d'un roi faible; mais dans tout autre pays ces mêmes individus eussent jugé tout autrement ses prétendus droits au trône d'Espagne.

Cependant, ce parti prit bientôt une attitude plus menaçante; la présence de Zumalacarrégu, ses succès dans quelques parties de la Navarre lui donnèrent de l'importance. D'un autre côté le gouvernement de la reine manquait d'unité, les cortès étaient inconciliables; mais dans tous ces débats le nom de don Carlos ne fut jamais prononcé. Profitant de cette position, don Carlos tenta une expédition dont il chargea Gomez; mais celui-ci trouva partout la plus grande indifférence. L'Andalousie même se souleva contre lui. On pensa qu'une expédition à la tête de laquelle serait don Carlos produirait plus d'effet. Eh bien! Messieurs, l'expédition de don Carlos ne produisit pas plus d'effet. Je défie qu'on cite un commandant de place qui lui ait ouvert ses portes. Don Carlos arriva près de Madrid; la reine régente confia sa fille au patriotisme des Espagnols, cet appel fut entendu, la garde nationale prit les armes, et son attitude seule suffit pour arrêter le prétendant. Espartero se mit à sa poursuite. Cette retraite ne fut qu'une longue déroute, et don Carlos se retira dans l'Aragon et dans la Navarre.

Plus tard, la reine accepta la constitution, et cette détermination sauva le trône de sa ruine. L'année 1839 commença une nouvelle ère pour le gouvernement espagnol. Maroto fit fusiller six généraux. Don Carlos blâma d'abord ces exécutions et retira à Maroto son commandement; mais bientôt on fut surpris de voir don Carlos approuver la conduite du général et le réintégrer dans son commandement. Cette nouvelle frappa de terreur tous les Espagnols, et personne n'osa rien dire.

M. DE FESENZAC, appréciant la conduite de Maroto, dit que, quel que soit le jugement qu'on porte sur cette conduite, on ne peut attribuer à sa défection la chute de don Carlos; cette défection n'en a été que le signal. Il ne dépendait pas de Maroto que don Carlos vint en France ou allât trôner à Madrid. (Approbation.)

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que, selon les lois de succession, don Carlos n'avait pas droit au trône; il s'est appelé Charles V, on ne sait pas encore pourquoi. M. le duc de Broglie a démontré, dans une improvisation faite en 1836, que les droits de don Carlos n'existaient pas. Pourquoi n'a-t-on pas répondu au bout de trois ans à cette improvisation?

M. DE DREUX-BRÉZÉ, d'une voix forte: Je demande la parole. M. DE FESENZAC termine en faisant des vœux pour le gouvernement actuel de Madrid.

M. DE DREUX-BRÉZÉ, de sa place: Lorsque M. l'ancien ambassadeur de Christine est monté à la tribune, je pensais qu'il allait réfuter mes arguments. Ces arguments se résument en ce que l'intérêt français en Espagne s'attache à la succession héréditaire du trône de mâle en mâle. M. le comte de Fesenzac a fait l'histoire des armes de la reine Christine et des rencontres victorieuses de ses troupes avec celles de don Carlos. Je pourrais aussi raconter les rencontres victorieuses des soldats de Charles V avec les soldats de Christine; mais ce n'est pas là le point important. Je dirai seulement, en passant, qu'il résulte de l'espèce d'indulgence accordée par l'orateur à don Carlos que, s'il eût réussi, le gouvernement français se serait tout aussi bien arrangé avec lui qu'avec le gouvernement de Christine. (Agitation.)

La question fondamentale est celle dont M. le duc de Broglie s'était occupé il y a trois ans. M. de Broglie a cherché à prouver que la loi salique n'était pas la loi d'Espagne. Je sais que beaucoup d'Espagnols pensent comme lui, et que le roi n'est que le premier grand d'Espagne. Mais ici l'intérêt français est celui qui a été proclamé par Louis XIV. Et Napoléon lui-même, quand il plaça un de ses frères sur le trône d'Espagne, ne fit que continuer l'idée de Louis XIV.

Notre intérêt est que ni un prince anglais, ni un prince autrichien ne s'établisse à Madrid.

Si l'orateur avait dit: « Nous sommes révolutionnaires, nous voulons établir en Espagne la révolution, » je l'aurais compris; mais puisqu'on se pose sur le terrain de la légitimité, je dirai alors que Louis XIV institua en Espagne la loi salique, et que c'est sa politique que nous devons soutenir.

Le paragraphe 5 est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT: M. le comte d'Harcourt propose l'insertion d'un paragraphe ainsi conçu:

« Nous faisons des vœux pour que le gouvernement de V. M., de concert avec ses alliés, jette aussi ses regards sur une nation amie que nous voyons attaquée dans les droits qui lui ont été garantis par les traités. »

M. D'HARCOURT développe en peu de mots l'amendement; il regrette qu'un de ses collègues, qui a le monopole de toutes les idées généreuses, soit emprisonné dans la tige ministérielle et ne puisse, à ce qu'il paraît, joindre sa voix à la sienne pour solliciter un souvenir en faveur de la Pologne. Il n'y a, dit-il, qu'une seule justice pour les nations comme pour les individus, et la Pologne ne doit pas être mise hors la loi.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement.

La première épreuve est déclarée douteuse par le président, et favorable à l'amendement par un grand nombre de membres; il en est de même de la seconde épreuve.

Plusieurs voix: Le scrutin! le scrutin!

M. LE PRÉSIDENT: On va voter par assis et levé. J'engage tout le monde à voter.

Le vote a lieu, et après beaucoup d'hésitations, M. le président déclare l'amendement adopté. Il n'y a d'ailleurs aucun doute à ce sujet. Parmi les pairs qui votent pour l'amendement, nous citerons MM. de Dreux-Brézé, Molé et Villemain, le seul des ministres-pairs qui se lèvent.

La chambre passe au paragraphe relatif à l'Algérie.

M. PELET prononce un long discours sur l'inattention du gouvernement à l'égard de l'Afrique française.

M. le ministre de la guerre lit à voix basse un discours en réponse aux attaques dont le ministère a été l'objet relativement à la direction des affaires de l'Algérie.

M. BOISSY demande que la chambre vote un blâme formel des

fautes qui ont été commises depuis la conquête, et une enquête sur les remèdes à y apporter. Il désire aussi qu'on blâme nominativement le traité de la Tafna, sans égard pour les noms propres.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mais il faudrait formuler un amendement.  
**M. BOISSY :** Je demande que la chambre blâme les fautes commises depuis la conquête...

**M. LE PRÉSIDENT :** Alors vous demandez le renvoi à la commission !  
**M. BOISSY :** Oui, M. le président.

Le renvoi du paragraphe est mis aux voix et n'est pas adopté. Plusieurs paragraphes sont votés sans discussion, après celui qui est relatif aux affaires d'Afrique.

A l'occasion du paragraphe qui promet un projet de loi sur l'augmentation de la solde des sous-officiers et soldats, M. Tarbé de Vauxclairs dit qu'on n'oublie pas de mentionner les services de l'armée de mer.

**M. DEJEAN** dit qu'il ne s'agit pas de l'armée de mer, puisque les éloges donnés à l'armée de terre ne viennent qu'à la suite de la mention d'un projet d'augmentation de solde pour les sous-officiers et soldats de cette dernière armée.

**M. LE MINISTRE DE LA MARINE :** Le projet de loi ne regarde que les sous-officiers et soldats; mais les intérêts des armées de mer ne seront pas plus oubliés dans leur temps que ceux de l'armée de terre, dont il est question dans le projet.

Le paragraphe est adopté.  
Sur le dernier paragraphe de l'adresse, M. Pelet demande ce que le ministère a voulu dire par ces mots : *du principe conservateur de nos institutions.*

**M. PASSY,** ministre des finances : Je ne croyais pas qu'il fût utile d'expliquer ces mots devant cette chambre. Je dirai, au surplus, que nous avons voulu parler de la pondération des pouvoirs et de leur action dans leurs limites respectives.

**M. DE PORTALIS,** rapporteur du projet, ajoute quelques mots, puis la chambre adopte le dernier paragraphe, et passe au scrutin sur l'ensemble du projet.

**M. LE PRÉSIDENT** tire au sort la grande députation qui portera l'adresse des pairs au roi. Pendant ce temps, MM. les ducs de Nemours et d'Orléans se promènent au milieu des pairs descendus dans l'hémicycle, et paraissent échanger avec eux des compliments de politesse.

Voici le résultat du scrutin :  
Nombre des votants. . . . . 146  
Majorité absolue. . . . . 74  
Pour le projet d'adresse. . . . . 129  
Contre le projet. . . . . 17

La chambre adopte.  
La séance est levée à quatre heures.

**Extérieur.**

(Correspondance particulière du Censeur.)

**ESPAGNE. — BARCELONE,** le 27 décembre 1839. — Notre position politique est toujours la même ici. Il ne paraît pas, malgré les intrigues de notre gouvernement, que Segara veuille traiter avec Christine. En Aragon, l'impitoyable Cabrera ne veut entendre à aucun arrangement, et ce chef actif et redoutable prolongera sans doute encore cette guerre meurtrière; il commande à des hommes déjà familiarisés avec le feu; leur nombre est considérable; ils sont disciplinés et armés régulièrement; les positions qu'ils occupent sont inexpugnables et le pays qu'ils parcourent entièrement dévoué à leur cause et à leur général, qui a un ascendant incompréhensible sur leur esprit. Ce sont des fanatiques qui se feront tuer plutôt que de se rendre à un parti contre lequel ils nourrissent une haine profonde.

Les élections ici viennent encore de faire ressortir la ligne de démarcation qui divise les Espagnols. Les modérés le sont en Espagne comme en France; c'est la même tactique, le même système, les mêmes manœuvres. Les progressistes se défendent de leur mieux, et rappellent les actes arbitraires qui ont signalé le gouvernement du baron de Meer, idole des soi-disant modérés. Qui l'emportera dans la lutte? Je l'ignore; mais le cabinet des

Tuileries n'est pas étranger au mouvement rétrograde qu'un parti veut imposer à la révolution espagnole.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

**AUX DAMES.**

Des articles détracteurs de l'AMANDINE venant d'être répandus dans les journaux français et étrangers avec une profusion qui ne peut être que l'œuvre d'une *malveillance intéressée*, nous nous empressons de dire que l'AMANDINE de Faguer (1), inventée et préparée par lui-même, jouit depuis sept ans d'une vogue qui n'a fait que s'accroître; ses propriétés bienfaisantes sont donc prouvées par une longue et incontestable expérience.

Si l'on avait des reproches à faire à l'AMANDINE, ce ne pourrait être qu'aux imitations nombreuses et grossières qui en ont été faites depuis l'expiration du brevet.

Il entre, il est vrai, dans l'AMANDINE de M. Faguer une petite proportion de savon, mais de son *savon dulcifié*, déjà si célèbre, et que la *société d'encouragement* a proclamé comme le meilleur et le plus doux des savons de toilette.

Nous ajouterons que l'auteur des articles auxquels nous répondons fait preuve, dans ses attaques, d'une *profonde ignorance*; car tout le monde sait que l'oxide de potassium, dont il fait un monstre, n'est qu'un principe indispensable et constituant des savons de toilette. Avant de s'offusquer de la longueur d'un mot scientifique, il eût dû s'informer de ce qu'il signifie.

(1) Successeur de Laboullée, rue Richelieu, 93, à Paris.

**BOURSE DE PARIS DU 7 JANVIER.**

Cinq pour cent . . . . .	111 60
Trois pour cent . . . . .	80 60
Quatre pour cent . . . . .	102 50
Rentes de Naples . . . . .	3050
Actions de la banque . . . . .	

**Feuille d'Annonces.**

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(7068) **AVIS.**

Le public est prévenu que par acte sous seing privé du vingt-quatre décembre mil huit cent trente-neuf, enregistré à Lyon, le huit janvier suivant, par M. Sudré, M<sup>me</sup> Etienne Talon, épouse séparée de biens de M. Jean-François Décailly, limonadière, demeurant à Lyon, quai Ville-roy, a fait à ses créanciers l'abandon de ses biens et notamment du *Café Neptune*, et il a été convenu que ce fonds de café serait provisoirement administré pour le compte des créanciers par M<sup>me</sup> Décailly, qui ne pourrait faire aucun achat de marchandises et autres objets sans le consentement exprès et par écrit de MM. Auguste Tissot, Jacques Robert aîné et Jean-Jacques Riocreux, syndics des créanciers, et qu'enfin tous les achats seraient faits au comptant.

(1647) Samedi onze du courant, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente par autorité de justice d'un mobilier saisi, consistant en commode, secrétaire, glace, tables, chaises, et autres objets.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARGAUD, AVOUÉ A LYON, RUE DE LA LOGE, 4.

Le samedi onze janvier mil huit cent quarante, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, aura lieu l'adjudication définitive d'une maison sise à Lyon, rue du Bessard, n<sup>o</sup> 11.

Cette maison a caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages. Elle a été estimée par les experts à la somme de onze mille cinq cents francs.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n<sup>o</sup> 4, ou à M<sup>e</sup> Cornuty, aussi avoué à Lyon, rue Bombarde, n<sup>o</sup> 1. (1627)

**ANNONCES DIVERSES.**

(7061) **A VENDRE pour cause de départ.** — Une pension bourgeoise avec une nombreuse clientèle, d'un prix modéré.

S'adresser chez M<sup>me</sup> Lacroix, montée du Griffon, n<sup>o</sup> 13, au rez-de-chaussée.

(7060) **CHEVAUX ARABES A VENDRE.**

Le sieur JACQUES BORDENAVE a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il vient d'arriver d'Oran (Afrique) avec un convoi de chevaux arabes pur sang, et qu'il désire les vendre au plus vite. Il ne fera qu'un court séjour à Lyon. Il est logé chez M. Gonai, grande place de la Guillotière.

(7064) **A VENDRE.**

RECUEIL GÉNÉRAL ANNOTÉ DES LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES, ETC.,

Depuis le mois de juin 1789 jusqu'au 31 décembre 1839. S'adresser rue du Garet, n<sup>o</sup> 9, au 1<sup>er</sup>.

(7065) On demande une somme de dix mille francs pour l'agrandissement d'un commerce d'une nouvelle industrie. On tiendrait les écritures ambulantes. On pourrait donner une caution.  
S'adresser au bureau du journal.

**DÉPURATIF DU SANG.**

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les *dartres*, les *éruptions*, ces *ulcères*, et toutes les *maladies de la peau et du sang*. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (2005)

Reconnaitre l'empreinte de mon cachet sur le bouchon et sur la bouteille.



**SIROP DE JOHNSON BREVETÉ.**

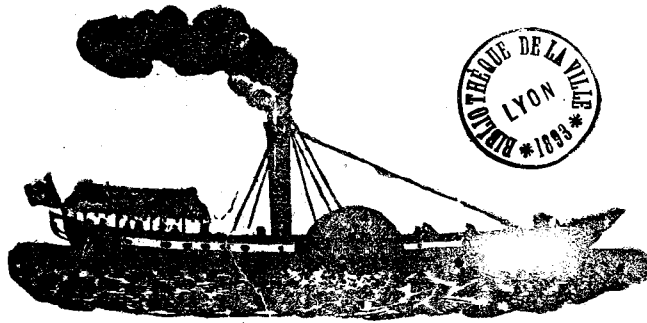
PHARMACIEN, RUE CAUMARTIN, N<sup>o</sup> 1, A PARIS. Les effets de ce Sirop sont très-remarquables dans les CATARRHES, dans les MALADIES NERVEUSES, dans les PALPITATIONS, dans certaines HYDROPSIES.



**Eaux minérales naturelles et artificielles.**

**REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.**  
DÉPOT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREAUX, 13.

**Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.**



**BATEAU A VAPEUR EN FER**

**LE PAPIN**

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Samedi 11 janvier, à six heures du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (289)

**MALADIES**

**DE POITRINE.**

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac, de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, les palpitations, les crises nerveuses, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, pharmacien-chimiste, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. — A Genève, chez M. Karcher, droguiste, place Dumolard. (2039)

SIROP PECTORAL

**DE MOU DE VEAU.**

Il guérit promptement les rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine.

Se vend, avec une instruction, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 31, à Lyon. (2123)

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU et du SIROP VERMIFUGE, véritable *contre-vers*, sont toujours: à Villefranche, chez M<sup>me</sup> Grobert, modiste; à Mâcon, chez M. Pachon, confiseur; à Châlon, chez M<sup>me</sup> Ve Grosperrière. — Les topettes du Sirop vermifuge sont revêtues de deux étiquettes très-distinctives et d'un cachet en cire rouge portant en toutes lettres: *Sirop vermifuge de Macors, à Lyon.* (2121)

**AVIS.**

La nommée Clary s'est évadée de la maison de santé dite des Bains-Romains, à Saint-Just, rue des Farges, nos 17 et 29. — *Signalement:* Agée de 62 ans, taille de quatre pieds et demi environ, teint coloré et visage ridé. — *Vêtements:* Un bonnet en velours noir, un mouchoir en laine violet passé, une robe en cotonne à petits carreaux rouges et bleus, un tablier bleu en cotonne, des habouches fourrées; sa chemise, son mouchoir de poche et ses bas de laine sont marqués n<sup>o</sup> 26. — Récompense à celui qui la ramènera à l'établissement ci-dessus. (7063)

**Maladies Secrètes**

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les *acrétes* et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que *scrofules*, *scorbut*, *gales*, *boutons*, et toutes les *maladies de la peau*, engorgement des glandes et des articulations, *rhumatisme*, *goutte*, les *fluets blancs* des femmes, et contre les *écoulements récents* ou *invétérés*, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

**MALADIES SECRÈTES,**

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12. (2102)

